

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03267

Numéro SIREN : 842 838 377

Nom ou dénomination : HOCO

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 15079

ADVISO AUDIT ET CONSEIL

*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux comptes*

**Parc d'Activités de la Clarence
Rue Charles Legay
62 460 Divion**

SARL HOCO

**Rapport sur la transformation de la société
HOCO,
Société à Responsabilité Limitée
en Société par Actions Simplifiée.**

SARL HOCO.

842 838 377 R.C.S. Lille Métropole
45, Rue Sadi Carnot – 59 280 Armentières
Ce rapport contient 3 pages

ADVISO AUDIT ET CONSEIL*Société de Commissariat aux comptes***SARL HOCO**

Siège social : 45, Rue Sadi Carnot – 59 280 Armentières

Capital social : € 100 000

N° SIRET : 842 838 377 R.C.S. Lille Métropole

**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société HOCO,
Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée.**

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 et de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application de l'article L.223-43 du code de commerce sur la situation de votre société et en application de l'article L.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés si applicable.

ADVISO AUDIT ET CONSEIL*Société de Commissariat aux comptes*

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La valeur des biens composant l'actif social telle qu'inscrite au bilan au 30 septembre 2022 n'appelle pas de remarque particulière de notre part et est principalement constituée par des titres de participation et des créances rattachées à ces titres de participation qui ne font l'objet d'aucune dépréciation, ce qui est cohérent avec les informations recueillies à date sur ces participations. La situation établie au 31 mai 2023 fait état de prises de participations complémentaires qui n'appellent pas de remarque de notre part quant à leur valorisation comptable.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022 font apparaître un chiffre d'affaires de 72 500 euros, un bénéfice net de 23 376 euros principalement lié à des produits de cession de participations, des capitaux propres de 123 633 euros et un endettement de l'ordre de 97 925 euros. La situation comptable réalisée au 31 mai 2023 fait état de la même tendance pour l'année 2023.

L'analyse de la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation n'appelle donc pas de commentaire particulier de notre part et ne fait pas apparaître de risque sur la continuité d'exploitation, qui pourrait mettre en cause le fait que le montant des capitaux propres soit au moins égal au capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Divion, le 30 juin 2023

Le Commissaire aux comptes



ADVISO AUDIT ET CONSEIL

Associé

Arnaud Cauët